

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

NICE, LE 22 MAI 2024

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Arrêté S.D.I.S. N° 24 2 2 8 4

Fixant la liste des agents spécialisés « Risques radiologiques » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (RAD)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi N° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

VU la loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;



VU l'arrêté du 20 décembre 2002 modifié, fixant le guide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

VU l'arrêté du 08 décembre 2005 relatif au contrôle d'aptitude médicale, à la surveillance radiologique et aux actions de formation ou d'information au bénéfice des personnels intervenants engagés dans la gestion d'une situation d'urgence radiologique et en particulier le 3^{ème} tiret de l'article 1 ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompier professionnels et volontaires ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Risques Radiologiques » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° 234644 du 18 septembre 2023 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4576

Benoît HUBER



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Risques Radiologiques - RAD

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
-----------	-------	-----	--------	----------

4020	Lcl	FIGRELLI	Franck	Conseiller technique
8955	Lcl	GIUDICELLI	Jean	Conseiller technique

7949	Ltn	AUDEBERT	Fabrice	Chef de cellule
8719	Ltn	BASCHINSKI	Lilian	Chef de cellule
11135	Cne	BENOIT	Romain	Chef de cellule
7072	Ltn	BETOUN	Nicolas	Chef de cellule
2469	Cdt	BOSELLI	Jean-Marc	Chef de cellule
403	Ltn	CONTI	Pascal	Chef de cellule
11763	Cne	DUBOIS	Adrien	Chef de cellule
5839	Ltn	FERLONI	Stéphane	Chef de cellule
6086	Cdt	FERRADOU	Fabian	Chef de cellule
7683	Cdt	ROUSGUISTO	Gaël	Chef de cellule
10718	VLC	VIENET	Véronique	Chef de cellule

9052	Adj	AIRAUDI	Matthieu	Chef d'équipe
892	Adc	ALBERTINI	Jean Marc	Chef d'équipe
7793	Adj	AMSTUTZ	Denis	Chef d'équipe
6258	Adc	ARIS	Frédéric	Chef d'équipe
6433	Adc	BAGREL	Antony	Chef d'équipe
5353	Adc	BARANOWSKI	Georges	Chef d'équipe

5963	Adj	BENADJI	William	Chef d'équipe
855	Adc	BERGONT	Michel	Chef d'équipe
11789	Sch	BORRELLY	Nicolas	Chef d'équipe
7652	Adc	CARBONE	Jean-Paul	Chef d'équipe
7431	Adc	CHAPOUTOT	Stéphane	Chef d'équipe
9689	Adj	COLETTE	Michaël	Chef d'équipe
7265	Adj	CONCA	Alain	Chef d'équipe
7503	Sch	COTTE	Nicolas	Chef d'équipe
4324	Adc	COULEAU	Henri	Chef d'équipe
10016	Sch	CROS	Serge	Chef d'équipe
4241	Ltn	DADONE	Laurent	Chef d'équipe
2851	Ltn	D'HAUSSY	Xavier	Chef d'équipe
6111	Adc	ERRADA	Jean-Philippe	Chef d'équipe
2069	Adj	FALICON	Jean-François	Chef d'équipe
13979	Sch	FUMAZ	Laurent	Chef d'équipe
8314	Adc	GHIRAN	Jean-Christophe	Chef d'équipe
10687	Adj	GUGOLE	Nicolas	Chef d'équipe
11818	Sch	HERCOUET	Benjamin	Chef d'équipe
11099	Sch	HODOT	Fabien	Chef d'équipe
7073	Adc	LALLEMENT	Gérald	Chef d'équipe
10278	Adj	LECLUSE	David	Chef d'équipe
12703	Adj	LERICHE	Christophe	Chef d'équipe
9639	Adc	LEVEQUE	Fabien	Chef d'équipe
6130	Adc	MANDAL	Olivier	Chef d'équipe
4348	Adc	MARKL	Fabrice	Chef d'équipe
5973	Ltn	MATELLANES	Éric	Chef d'équipe
4311	Sch	MAUBERT	Olivier	Chef d'équipe
11078	Adj	MONGET	Emmanuel	Chef d'équipe
187	Ltn	NIOLLON	Stéphane	Chef d'équipe

7524	Adc	NUCERA	Yannick	Chef d'équipe
6172	Adc	PASQUALONE	Michel	Chef d'équipe
6517	Adc	PASTOR	Didier	Chef d'équipe
6536	Ltn	POUYEZ	Grégory	Chef d'équipe
5338	Adj	SASSI	Patrick	Chef d'équipe
16479	Adj	SEVY	Frédéric	Chef d'équipe
4760	Adc	SIEGEL	Franck	Chef d'équipe
9705	Adj	SOREL	Alan	Chef d'équipe
3840	Ltn	THAON	Philippe	Chef d'équipe
8850	Adj	VALENTIN	Laurent	Chef d'équipe
4523	Ltn	VIZZA	Emmanuel	Chef d'équipe
9441	Adj	VUOLO	Henri	Chef d'équipe

8860	MLC	ALAUX DHENIN	Virginie	Groupe 1
9087	MLC	BARRIER	Gilles	Groupe 1
9196	CLC	BOUE	Michaël	Groupe 1
9902	CCD	BOUTET	Carole	Groupe 1
9642	ICN	DESEVEDAVY	Arnaud	Groupe 1
8115	MCD	GIOLITO	Didier	Groupe 1
11908	ILT	JOFFIN	Céline	Groupe 1
15372	MCN	LABIAU	Julie	Groupe 1
16090	MCD	LANOUX	Thomas	Groupe 1
8745	MLC	LANTELME	Sandra	Groupe 1
8280	CCD	LUPI	Stéphane	Groupe 1
7568	ICN	MARIGNANI	Lise	Groupe 1
3676	MCL	POUGET	François	Groupe 1
8356	MLC	RIELLO	Christian	Groupe 1
17542	ICN	ROSSI	Marc	Groupe 1
4525	ICN	TERRASSON	Jean-Philippe	Groupe 1

7189

CCD

VIDAL

Pierrick

Groupe 1

Liste d'aptitude arrêtée à 60 sapeurs-pompiers le 1^{er} janvier 2024